

COMMUNIQUÉ – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**Pour un règlement fiable sur l'efficacité énergétique des bâtiments**

Montréal, le 17 novembre 2011 – Un regroupement comprenant des associations représentant l'industrie du bâtiment, des associations de consommateurs, des organismes de promotion de l'habitat écologique, des organismes de défense de l'environnement, des citoyens vigilants, ont déposé une pétition sur le site de l'Assemblée nationale. Cette pétition, lancée par Écohabitation et parrainée par le député **Amir Khadir**, exige l'adoption rapide **d'une réglementation énergétique du bâtiment au Québec inspirée de la norme Novoclimat**.

Un projet de règlement, qui dormait dans les tiroirs du gouvernement du Québec et aurait dû être promulgué il y a 4 ans, va enfin faire l'objet d'une consultation dans les prochains mois. Il était temps. Le Québec a pris en la matière un retard considérable.

Nous saluons cette excellente nouvelle et attirons l'attention des citoyens et des décideurs sur trois points essentiels :

- Une réglementation énergétique inspirée de Novoclimat appliquée aux maisons neuves permettrait la création de très nombreux emplois dans la construction. Et elle **apporterait chaque jour au Québec 460 000 \$**, dus au surcroît d'investissement des particuliers pour une meilleure isolation de leur habitat. Si ce règlement était étendu au secteur commercial et industriel, c'est un **million de dollars qui irriguerait chaque jour** l'économie québécoise. L'économie verte, ce n'est pas un vain mot !
- Une réglementation énergétique inspirée de Novoclimat appliquée aux bâtiments neufs, tous secteurs confondus, permettrait des économies d'énergie d'au moins 20%, soit 350 gigawatt-heures supplémentaires chaque année. Outre les gains financiers pour les propriétaires, cette économie d'énergie rendrait inutiles l'édification de nouveaux barrages ou la rénovation d'une centrale nucléaire. La Fondation Rivières a calculé que le gaspillage d'électricité dû à la non application de cette réglementation équivalait **à quatre nouveaux petits barrages à chaque année, soit 16 depuis 2008**. (<http://fondationrivieres.org/2011/06/13/code-du-batiment/>)
- Une bonne réglementation énergétique ne se passe pas d'inspections sérieuses. Les pétitionnaires demandent que la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) soit chargée de son application (en collaboration avec les associations de constructeurs), et qu'**elle mette en place un contrôle de qualité des inspections, via des tests d'infiltrométrie réalisés par échantillonnage**, afin que l'étanchéité des constructions soit garantie.

Ils signent la pétition : Écohabitation, l'Association d'Isolation du Québec (AIQ), l'Association canadienne des Fabricants d'isolants de cellulose (CIMAC), l'Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction (AQMAT), l'Union des consommateurs, Option Consommateurs, le CAA-Québec, la Fondation Rivières, Archibio, et d'autres encore...

Nous attendons 10 000 signatures !

Pour signer la pétition : <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-2307/index.html>

- 30 -

Contactez Écohabitation :

Emmanuelle Walter, chargée des communications
514-985-0004 (poste 610)
ewalter@ecohabitation.com